

N°3

Bulletin d'information
municipal de Marnes

MARNES

Infos



FÊTE AU VILLAGE...

Madame le Maire et le conseil municipal, afin de clôturer la saison estivale souhaite organiser une journée conviviale regroupant les habitants de Marnes et Lion de Marnes sur le terrain du Pigeonnier, le dimanche 28 août 2022.

A partir de midi, nous vous proposons d'emmener votre pique-nique afin de déjeuner à l'ombre et de poursuivre sur une après-midi jeux de société, pétanque, palets, musique, lecture ou même sieste.... Vous êtes libre d'emmener ce que vous souhaitez pour vous divertir ou vous détendre entourés de vos voisins.

Tenue décontractée et bonne humeur exigée !!

PROCHAINEMENT

AGENDA ... A VENIR



DIMANCHE 21 AOÛT 2022

RANDO AU FIL DE LA DIVE

Organisée par Florilège

3 circuits pédestres 8, 13 et 17 kms

Départ du Terrain du Pigeonnier à 8h et 10h

Inscription sur place : adulte 6€ et gratuit pour les moins de 12 ans

Renseignements : 0644016781 – 0633879645 – 0676742895



SAMEDI 17 SEPTEMBRE 2022 – 14H

CONCOURS DE BELOTE

organisé par le Comité des Fêtes

Salle des Fêtes Gilles Baudron

Inscription à partir de 13h30 sur place 15€

Un lot pour tous

Bourriches – crêpes - buvette



DIMANCHE 9 OCTOBRE 2022 - 14H

LOTO

organisé par le Comité des Fêtes

Salle des Fêtes Gilles Baudron

Ouverture des portes 13h

Bons d'achats de 200€, 150€ et 100€

Vaisselle, bons d'achats,

entrées parcs...

Parties enfants

Crêpes et buvette

RETOUR SUR LES ANIMATIONS DE NOTRE VILLAGE....



BROCANTE ORGANISEE PAR LE COMITE DES FETES sur le terrain du Pigeonnier le dimanche 5 juin dernier. Le vide grenier annuel tant attendu, a accueilli une soixantaine d'exposants de retour après 2 ans d'interruptions. De nombreux visiteurs ont pu aussi profiter de la buvette. La date du premier dimanche de juin semble être la nouvelle date choisie pour l'organisation du vide-grenier pour les années à venir.

7ème RALLYE PEDESTRE ORGANISE PAR FLORILEGE le 26 juin. Un parcours de 4kms sur la découverte du bourg de Marnes qui réservait quelques surprises aux participants et un pique-nique convivial était proposé sur le terrain du four à pain. Le four à pain allumé pour une nouvelle production, a permis à tous ceux qui le souhaitaient d'acheter du pain traditionnel.



Le 14 JUILLET, les habitants de Marnes, malgré les fortes chaleurs, ont profité des jeux, du concours de pétanque et de la buvette avec boissons fraîches à volonté. Les enfants se sont rafraîchis avec des jeux d'eau et divertis avec la fameuse pêche à la ligne. Le soir la municipalité a offert aux habitants présents un apéritif et un buffet champêtre très appréciés de tous pour clôturer ce moment convivial.



LE MARCHE DES PRODUCTEURS le vendredi 29 juillet à partir de 16h30, la municipalité et les associations de Marnes ont organisé le premier marché des producteurs qui fut une belle réussite. Une vingtaine de producteurs étaient présents pour que les visiteurs trouvent leur bonheur. Le soir, un repas paella a regroupé 200 personnes et la buvette a été prise d'assaut. Madame le Maire remercie les présidents et membres des associations ou du conseil municipal présents pour l'installation ou l'organisation de cette journée, car sans eux cette journée n'aurait pas été une telle réussite.

LE DEPLOIEMENT DE LA FIBRE A MARNES

La fibre arrive à Marnes et Lion de Marnes et l'implantation de l'armoire contenant les branchements fibre est prévue pour le dernier trimestre 2022.

Le déploiement continuera ensuite par le passage de la fibre en aérien pour desservir les habitations courant 2023 et devrait s'achever fin 2023. Par la suite, chaque habitant aura le choix de s'abonner ou non à un contrat fibre avec Orange ou Free. La municipalité vous informera de l'activation de la fibre afin que vous ne soyez pas victime de démarchage abusif ou de souscription frauduleuse.

Afin que le déploiement ne soit pas stoppé, nous demandons aux propriétaires riverains d'élaguer leurs arbres et haies en bord de voies communales et aux abords des câbles téléphoniques.

Un courrier va être envoyé aux propriétaires concernés, recensés par la municipalité et l'entreprise responsable du déploiement.

Découvrez si la Fibre Orange est arrivée chez vous

Voir la carte de couverture Fibre



<http://reseaux.orange.fr/couverture-fibre>

Sinon, Déclarez votre intérêt à la Fibre

Si vous n'êtes pas encore éligible. Vous serez averti de l'arrivée de la Fibre dans votre quartier.

Déclarer votre intérêt pour la Fibre Orange

<https://abonnez-vous.orange.fr/residentiel/prise-interet-fibre/formulairePIF.aspx>

Renseignez-vous sur :

Les démarches pour avoir la Fibre



<http://reseaux.orange.fr/decouvrir-le-reseau/a-la-maison/fibre-comment-avoir-la-fibre>



Installation de la Fibre

<https://www.youtube.com/watch?v=NATm7WFKKpk>
<https://www.youtube.com/watch?v=idfNbGxROBE>



SIGNEZ-VOUS !

LA MAIRIE RECENSE LES PERSONNES ISOLÉES

Suite à la période de forte chaleur que nous traversons actuellement, Madame le Maire invite les personnes âgées, fragiles et/ou isolées de la Commune à se faire recenser auprès du secrétariat de Mairie au : 05 49 67 41 05.

Merci de bien vouloir vous manifester afin que nous puissions vous téléphoner régulièrement pour prendre de vos nouvelles, et vous rendre visite si cela est nécessaire (en cas de canicule, de grand froid ou autre besoin)

RAPPEL CANICULE : Nous en profitons pour vous rappeler de rester un maximum dans un endroit "frais", et de vous hydrater régulièrement.

Nous encourageons les proches, les voisins, à être vigilants et à nous solliciter si cela est nécessaire.

TRAVAUX GEREDIS

GEREDIS souhaite enfouir toutes les lignes électriques autour de Marnes. L'entreprise DELAIRE va effectuer des premiers travaux de fouilles de forage, installation d'un poste électrique route de Poitiers et raccordement électrique dans la Cueilie. Pour le bon déroulement des travaux, la circulation sera en alternance avec installation de feu de la Grand'rue (en bas de la Cueilie), à la route de Poitiers du 30 août 2022 au 30 septembre 2022. Merci de votre compréhension.



RESTRICTION D'EAU

Nouvelles restrictions eau potable - Crise sécheresse

La Préfecture de la Vienne, en lien avec Eaux de Vienne et Grand Poitiers, a pris un arrêté réglementant temporairement les usages de l'eau réalisés à partir du réseau d'adduction d'eau potable dans tout le département de la Vienne. Les mesures de crise concernent les usages publics et privés, à partir du réseau d'eau potable.

Sont interdits :

- L'arrosage des pelouses et massifs fleuris
- L'arrosage des espaces verts
- Le remplissage et la vidange des piscines privées
- Le lavage de véhicules à domicile et par les professionnels (sauf en cas d'impératif sanitaire)
- Le nettoyage des façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées (sauf impératif sanitaire ou sécuritaire, et réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel)
- L'alimentation des fontaines publiques et privées d'ornement
- L'arrosage des terrains de sport
- L'arrosage des terrains de golf

Sont interdits, entre 11h et 18h :

- L'arrosage des jardins potagers
- L'irrigation agricole au goutte-à-goutte pour les cultures suivantes : maraîchères et légumes de plein champ, melon, noyers, plantes à massifs et pépinières, plantes aromatiques et médicinales, tabac, truffiers et vignes (excepté les prélèvements à partir de retenues de stockage déconnectées)

Sont limités :

- Le renouvellement, le remplissage et la vidange des piscines ouvertes au public est soumis à autorisation auprès de l'ARS
- Exploitation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) : limitation des prélèvements au volume et débit strictement nécessaire à leurs activités.



ARRÊTE MUNICIPAL INSTAURANT UNE INTERDICTION DE L'EMPLOI DU FEU DANS LA COMMUNE DE MARNES

Les conditions climatiques propices aux incendies caractérisées par une sécheresse croissante et l'absence de pluie rendant la végétation particulièrement sensible au feu.

Un Arrêté Municipal a été pris par Madame le Maire le 11 mai 2022 instaurant une interdiction de réglementation de l'emploi du feu sur la Commune de Marnes et est toujours en cours de validité.

Vous avez la possibilité de véhiculer vos végétaux à la déchetterie « Les Plantons » sur la Commune de Borcq sur Airvaült.

DEMANDE D'URBANISME EN LIGNE DEPUIS JANVIER 2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, toutes les demandes d'urbanisme pourront être déposées sous format numérique par voie dématérialisée.

Ce nouveau téléservice sera disponible en vous connectant au Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme via le site internet de votre commune et/ou celui de la Communauté de Communes du Thouarsais.

Comment déposer un dossier numérique ?

- en créant votre compte sur Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme,
- ou en vous connectant via Franceconnect (ex : Numéro fiscal, Numéro Améli, La Poste, ...)

Dès l'enregistrement de votre dossier sur le Guichet Numérique, vous recevrez un Accusé d'Enregistrement Électronique (AEE), faisant foi de la date de dépôt de votre dossier et du départ de son délai d'instruction.

La mairie, après enregistrement de votre dossier, vous délivrera un numéro de dossier, communiqué via l'envoi d'un Accusé de Réception Électronique (ARE).

MAIRIE DE MARNES – 05 49 67 41 05 – mairie.marnes@thouars-communaute.fr

Horaires d'ouverture au public : mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h30

Mme le Maire est disponible sur rendez-vous